

DEP-DSNR-Orl/MF/MCL/1769/04  
L:\CLAS\_SIT\CHB\9vds04\INS\_2004\_EDFCHB\_0006.doc

Orléans, le 1<sup>er</sup> décembre 2004

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de CHINON  
BP 80  
37420 AVOINE

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base  
« CNPE de Chinon »  
Inspection n° 2004-EDF-CHB-0006 du 5 novembre 2004  
"Systèmes de sauvegarde RIS et EAS"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 5 novembre 2004 sur le thème « systèmes de sauvegarde RIS et EAS ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 5 novembre 2004 avait pour objectifs de contrôler les conditions d'exploitation et de maintenance des deux circuits de sauvegarde RIS d'injection de sécurité et EAS d'aspersion dans l'enceinte du réacteur.

Les inspecteurs ont consulté par sondage l'application et les résultats des programmes d'essais périodiques et de maintenance. Un état d'intégration des modifications a été examiné. Les locaux, principalement de la tranche 1, où sont implantés ces systèmes, ont été visités.

Il ressort de cette inspection que l'évaluation ou la planification d'actions de maintenance correctives peut être améliorée. D'autre part, plusieurs événements récents montrent qu'une vigilance accrue apparaît nécessaire dans l'application des gammes d'essais ou de maintenance.

.../...

**A. Demands d'actions correctives**

Il a été constaté des fuites d'huile dans la lèchefrite, sous la pompe d'essai 9 RIS 011 PO.

**Demande A1 : je vous demande de m'indiquer les raisons de ces fuites, l'analyse qui en est faite quant à la disponibilité de la pompe et les actions de maintenance qui sont prévues.**

∞

La pompe de circulation 1 EAS 003 PO, sur la bêche à soude, présente extérieurement un dépôt important de soude cristallisée, dû à une fuite de la garniture de l'arbre d'entraînement. Vous avez indiqué aux inspecteurs que la pompe sera visitée prochainement au titre du programme de maintenance.

**Demande A2 : je vous demande de m'indiquer quelles actions particulières vous réaliserez par rapport à cette anomalie.**

∞

La vanne RIS 274 VB de la tranche 4 n'est pas étanche.

**Demande A3 : je vous demande de m'indiquer l'échéance de réparation de cette vanne.**

**B. Demands de compléments d'information**

Les fuites des vannes 1RIS 032 et 033 VP, en amont du réservoir d'injection de bore 1RIS 004 BA, ont nécessité, depuis 2003, une gestion adaptée de la surveillance et du maintien de la concentration en bore du réservoir à 21 000 ppm. Cette situation, devenue délicate à gérer, nécessite un arrêt du réacteur en cours de cycle pour réparer ces vannes ; cet arrêt se déroule actuellement.

**Demande B1 : je vous demande de me préciser votre analyse quant à la programmation de cette maintenance en cours de cycle et non pendant l'arrêt de tranche de cet été au cours duquel ces fuites ont été confirmées.**

**Demande B2 : je vous demande de me préciser votre analyse de sûreté relative à cette situation et aux actions temporaires que vous aviez mises en œuvre pour maintenir la concentration en bore du réservoir.**

∞

Pour les tests d'étanchéité des doubles enveloppes des traversées des tuyauteries de puisards (RIS 103, 105 TW et EAS 106,107 TW), vous appliquez des paramètres de contrôles et des critères spécifiques.

**Demande B3 : je vous demande de me communiquer la procédure d'essai ainsi que la justification de ces paramètres et critères.**

L'examen du suivi des niveaux des puisards montre que de fréquents appoints sont nécessaires. Les fluctuations de niveaux sont aléatoires et, dans le cas du puisard RIS 06 BA de la tranche 4, des remplissages de la tuyauterie dont l'origine n'est pas identifiée nécessitent au contraire des vidanges de cette tuyauterie.

**Demande B4 : je vous demande de me préciser votre analyse sur l'origine de ces phénomènes.**

☺

La commande manuelle de la vanne EAS 013 VB, tranche 1, local K121, est condamnée fermée depuis le 17 juillet 2004 (9RM6360).

**Demande B5 : je vous demande de m'indiquer les raisons de cette condamnation.**

☺

Au cours des dernières visites de « type 3 » des pompes du système EAS des tranches 3 et 4, vous nous avez indiqué que les roulements situés au niveau des bagues d'aspiration de ces pompes avaient été changés. Cette intervention n'est pas identifiée dans le plan qualité de la visite.

**Demande B6 : je vous demande quelle traçabilité a été faite de cette action ?**

☺

Des compléments provisoires de colmatage des passages des tuyauteries dans les planchers sont en place dans le local W215 de la tranche 1. L'objectif de ces mesures provisoires est, semble-t-il, de poursuivre les investigations visant à remédier aux insuffisances de débits de soufflage du système DVS constatés dans les locaux des pompes EAS001PO et RIS002PO.

**Demande B7 : je vous demande de me préciser les résultats des investigations en cours depuis le dernier arrêt de tranche.**

☺

Un « point chaud » est signalé à l'extrémité des échangeurs EAS de la tranche 1.

**Demande B8 : je vous demande de m'indiquer l'origine de ce « point chaud » et la gestion qui en est prévue.**

☺

**C. Observations**

C1 : Les inspecteurs ont noté que les deux systèmes RIS et EAS ne font pas l'objet d'un suivi systématique du type suivi de tendance ou bilan système, par exemple.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas le 1<sup>er</sup> février 2005. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,  
L'adjoint au chef de la division de la sûreté  
nucléaire et de la radioprotection

**Copies :**

DGSNR PARIS

- Direction
- 4<sup>ème</sup> Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2<sup>ème</sup> Sous-Direction
- 4<sup>ème</sup> Sous-Direction

IRSN

Signé par : Rémy ZMYSLONY